



Autisme :

**écouter les personnes concernées,
renforcer les réponses publiques**



Rose EBOKO

Analyse Esenca 2025

Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél. : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Solidaris
réseau

Introduction

Chez Esenca, nous accordons une importance particulière aux réalités de terrain rencontrées dans le cadre de nos projets et services. Ces constats nourrissent nos réflexions et constituent souvent le point de départ de nos analyses. L'inclusion des personnes en situation de handicap, telle que nous la défendons, concerne tous les domaines de la vie et suppose des réponses concrètes, coordonnées et adaptées aux besoins des personnes concernées.

C'est dans ce cadre que des échanges avec une commune bruxelloise ont attiré notre attention sur les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que de leurs familles. Soucieuse de faire évoluer les pratiques, cette commune a notamment pris l'initiative de créer un label autisme. Elle a toutefois rapidement constaté que, sur le terrain, il reste difficile de soutenir adéquatement les enfants, les parents — souvent démunis — et les équipes éducatives, tant cette problématique demeure encore trop peu encadrée et accompagnée.

Les recherches de partenariats avec des écoles spécialisées se sont révélées infructueuses. La commune a dès lors entamé des échanges avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'obtenir un soutien pour la création de classes à visée inclusive. Elle a également mené un travail visant à faciliter l'accueil des enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme dans les structures de la petite enfance, notamment les crèches communales.

Pour soutenir cette démarche, une charte a été diffusée à l'ensemble des services communaux, afin que l'inclusion des personnes autistes devienne une responsabilité collective et transversale, et non la seule préoccupation d'un service spécifique. L'objectif était double : renforcer les compétences des services communaux en matière d'accueil inclusif et envoyer un signal clair aux familles, en montrant que leur commune est attentive aux besoins des personnes autistes.

En ce qui concerne la petite enfance, nous rappelions déjà, dans notre Mémoire communal de 2024², l'importance de former le personnel d'accueil et d'encadrement des jeunes enfants et élèves en situation de handicap, tant dans les services communaux de la petite enfance — crèches, maisons communales d'accueil de l'enfance, etc. — que dans les structures scolaires et parascolaires.

Cette formation doit couvrir l'ensemble des handicaps et besoins spécifiques rencontrés par les enfants et les jeunes concernés. Elle constitue une condition essentielle pour garantir un accueil inclusif, adapté et en suffisance dès le plus jeune âge, tout en respectant la liberté de choix des parents. Elle suppose également des effectifs suffisants et un travail en réseau, dans lequel l'enfant reste au centre du dispositif.

Or, faute de moyens humains, financiers et structurels suffisants, ces ambitions peinent encore trop souvent à se traduire en actions inclusives et pérennes, notamment au sein des écoles et services communaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles cette analyse propose

de faire un focus sur les réalités concrètes de l'accompagnement des personnes autistes en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier dès la petite enfance.

Qu'est-ce que l'autisme ?

La littérature consacrée à l'autisme est vaste et largement documentée. Dans le cadre de cette analyse, il ne s'agit pas d'en proposer une définition exhaustive, mais de rappeler quelques éléments essentiels pour mieux comprendre les réalités vécues par les personnes autistes et leurs proches.

Le trouble du spectre de l'autisme couvre une grande diversité de profils. Participate¹ rappelle ainsi que l'autisme est un trouble neurodéveloppemental qui peut affecter plusieurs domaines du développement, à toutes les étapes de la vie. Il se manifeste notamment par des particularités dans la communication et les interactions sociales, par des comportements répétitifs, des intérêts spécifiques, ainsi que par des expériences sensorielles parfois très différentes d'une personne à l'autre. Cette diversité explique pourquoi les besoins d'accompagnement peuvent fortement varier selon les personnes, les contextes et les moments de vie.

L'APEPA (Association de parents et de professionnels pour l'épanouissement des personnes autistes) souligne également que les personnes autistes peuvent rencontrer des difficultés plus ou moins importantes dans les relations sociales, en particulier lorsque les situations sont imprévues ou peu adaptées à leurs besoins. Chez les enfants autistes, l'entrée en relation avec les autres peut ne pas toujours être spontanée, même lorsqu'ils peuvent apprécier la présence d'autres enfants ou d'adultes et participer à certaines activités collectives².

Ces éléments rappellent que l'autisme ne peut pas être appréhendé de manière uniforme. Les réalités vécues sont multiples, et les réponses apportées doivent être adaptées aux besoins spécifiques de chaque personne. Pour mieux comprendre les limites actuelles des dispositifs d'accompagnement en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous proposons de donner la parole à la mère d'un jeune adulte autiste non verbal.

Parole à une personne concernée

Mme M., quelles sont les raisons pour lesquelles vous souhaitez témoigner ?

J'ai accepté volontiers de répondre à cette interview pour mon fils qui est autiste. En effet, j'ai un jeune garçon de 23 ans autiste et ceci pourrait être une aide pour le politique afin de réaliser les nombreux vides (écueils) qui existent encore dans la prise en charge des enfants comme le mien. Selon moi, il n'y a pas assez de prise de conscience de la situation de ces enfants, et ce qu'il faut savoir c'est que dans la vie de personnes autistes, la prise en charge

¹ Site d'information pour aider à comprendre et mieux vivre avec l'autisme, [Aider à comprendre et mieux vivre avec l'autisme - Participate!](#), consulté en mars 2026

² APEPA (Association de parents et de professionnels pour l'épanouissement des personnes autistes), [L'autisme - APEPA asbl](#) consulté en mars 2026

est très importante. Raison pour laquelle, il est important de pouvoir en parler et de chercher des pistes, des solutions.

Que représente pour vous l'autisme et qu'avez-vous constaté sur le terrain ?

Déjà il faut savoir que l'autisme, c'est un trouble génétique de comportement d'un enfant. C'est une question interpellante qui pour moi souligne les changements qui devraient être apportés au système actuel pour les personnes atteintes du spectre autistique en Belgique. En clair, il est indispensable qu'il y ait plus d'institutions adaptées à l'autisme. Ce serait mieux, plutôt que de les prendre en charge dans les mêmes endroits que pour les enfants ou les jeunes qui rencontrent d'autres troubles ou plusieurs handicaps cumulés. Faute de places, les parents acceptent un peu tout ce qui leur est proposé, mais cela ne répond pas toujours aux besoins particuliers rencontrés par les jeunes adultes autistes non verbaux. Il faudrait aussi plus de formations d'éducateurs spécialisés pour que les personnes atteintes de troubles autistiques soient prises en charge en fonction de leurs spécificités, parce que nous les parents, nous sommes livrés à notre propre sort. Et je trouve que c'est aussi un tabou, on n'en parle pas assez. Pour améliorer la situation, je trouve qu'il faut encore former beaucoup plus de personnel pour faire face à cette problématique de la prise en charge des enfants autistes. Et il faut qu'il y ait beaucoup plus de centres spécialisés.

Pouvez-vous nous parler en deux mots de son parcours lorsqu'il était scolarisé ?

Concrètement, mon fils a été diagnostiqué à l'âge de deux ans et demi. Les manifestations chez lui sont plus marquées au niveau des interactions sociales et intellectuelles. Lorsqu'il était scolarisé d'abord dans le cursus classique, il n'était pas à sa place, il ne savait pas suivre. L'apprentissage était difficile. Ensuite il est allé en secondaire spécialisé, c'était aussi compliqué. En clair, sa scolarisation a été difficile. Même dans les écoles spécialisées, il n'y a pas assez de professionnels qui arrivent à aider les enfants atteints d'autisme. Aujourd'hui, il est adulte, il n'est plus scolarisé, selon moi globalement sa scolarité a été un échec. La prise en charge au niveau scolaire n'est pas optimale en Belgique, et pour mon fils, elle n'a pas été concluante du tout.

Mon fils a 23 ans, et depuis l'âge de 21 ans n'est plus scolarisé, ce qui entraîne de nombreuses conséquences au quotidien, comme les interactions en dehors du cadre familial qui ne sont pas du tout aisées. Il a du mal à lire et à écrire, il est complètement dépendant de nous surtout au niveau cognitif et aussi pour son autonomie personnelle. Je souligne tout de même qu'il est plus autonome par rapport à sa vie personnelle. Par exemple, il se lave seul, mange seul, s'habille seul. Quand il est habitué à son milieu, il a des aptitudes qui lui permettent de se gérer seul pour certaines choses.

Par rapport à la vie quotidienne, il a constamment besoin d'être stimulé, encouragé, même pour des choses pour lesquelles il est autonome, il a besoin de l'approbation, besoin d'être

rassuré par une autre personne pour pouvoir effectuer certaines tâches qui le concernent lui-même.

Qu'est-ce qui pourrait être une aide pour les parents comme vous qui font face aux mêmes difficultés que vous ?

Les organismes tels que l'AViQ³ devraient mettre un peu plus l'accent sur l'aide aux parents pour trouver un centre ou une institution capable de les prendre en charge lorsqu'ils ne sont plus scolarisés. Nous avons visité plusieurs centres de jour, plusieurs institutions, mais j'ai beaucoup de mal à placer mon fils dans un centre parce que jusqu'à présent, je ne trouve pas de structure adaptée pour des personnes autistes non verbaux comme lui. Les seules institutions où je trouve que mon fils s'épanouit, c'est un centre de répit, c'est le Susa⁴ qui est une institution spécialisée pour les enfants autistes. Ils ont des éducateurs, des psychologues, ils ont toute une équipe et ils ont des méthodes adaptées. Ils y développent la communication, ils ont des outils capables d'aider des jeunes adultes. Mon fils va à Namur dans une institution spécialisée pour les enfants autistes, où les jeunes passent toute la semaine, avec une semaine organisée par des activités telles que la piscine, le travail dans les champs, le travail dans la cuisine, etc.

Par rapport à chaque enfant, ils essayent de leur offrir des activités qui permettent leur autonomie et leur insertion dans la vie. Malheureusement, des pratiques comme celle du Susa ne se retrouvent pas dans plusieurs centres.

En quoi une ASBL comme la nôtre pourrait-elle être utile ou jouer un rôle porteur selon vous ?

Selon moi les associations qui défendent les personnes en situation de handicap comme la vôtre joueraient un rôle important en mettant en lumière le manque de solutions concrètes pour l'encadrement des enfants et jeunes adultes autistes qui ne sont plus scolarisés par exemple. Aider les parents en relayant les lacunes vers le politique afin de chercher des pistes sur la prise en charge. Étant moi-même dans le personnel soignant, j'ai l'habitude de prendre soin aussi des personnes, c'est pourquoi je souligne l'importance de la sensibilisation, et j'encourage les parents à ne pas continuer à se battre seuls. Les conférences et les groupes de parole par exemple sont des bouffées d'oxygène pour les parents, afin de partager les expériences des uns et autres. Mais nous n'avons que cela et c'est assez limité en termes de ressources. Les besoins sont tellement énormes, toutefois il ne faut pas baisser les bras, il faut continuer à chercher des solutions, chercher des pistes, ne pas s'arrêter de parler de l'autisme dans toute sa complexité parce que les personnes qui en souffrent en ont besoin.

³ AViQ : Agence pour une Vie de Qualité, institution publique en Wallonie qui gère des domaines tels que le bien-être et la santé, le handicap et bien d'autres..., [Accueil | AViQ](#), consulté en juin 2026

⁴ Service d'accompagnement pour les personnes avec autisme et leurs familles, pour en savoir plus, [Fondation SUSA - Projets subventionnés par l'Europe](#) consulté en juin 2026

Un témoignage qui fait écho aux réalités de terrain

Le témoignage présenté ci-dessus ne constitue pas un cas isolé. Chez Esenca, comme dans de nombreuses associations actives dans le champ du handicap, nous constatons que l'accompagnement des personnes autistes en Belgique doit encore fortement évoluer. Les difficultés restent importantes, tant pour les personnes concernées que pour leurs familles, qui se retrouvent encore trop souvent seules face à des besoins complexes, durables et insuffisamment rencontrés.

La Ligue des droits de l'enfant tire elle aussi la sonnette d'alarme dans son plan autisme : « Selon les recherches épidémiologiques récentes, la prévalence de l'autisme est de 1 personne sur 100. Il y aurait donc en Fédération Wallonie-Bruxelles 45.000 personnes et autant de familles concernées. Par manque de diagnostic et d'accompagnement adapté, un grand nombre de personnes avec autisme connaissent au quotidien de grandes difficultés pour elles-mêmes et pour leur entourage. Au vu de l'écart entre leurs besoins et l'offre de solutions adaptées, l'autisme se révèle comme un véritable problème de société. C'est pourquoi les associations de parents et de défense des droits des enfants et des personnes handicapées participent étroitement à un vaste mouvement visant à reconnaître les droits des personnes avec handicap de grande dépendance, dont l'autisme, en tant que membres à part entière de la société. »⁵. Il est interpellant de constater que les revendications de la Ligue des droits de l'enfant pointent les mêmes besoins et les mêmes revendications qu'il y a plus d'une décennie !

Ce constat rejoint celui porté par les associations de parents, de défense des droits des enfants et des personnes en situation de handicap, qui plaident depuis de nombreuses années pour une pleine reconnaissance des droits des personnes autistes, y compris lorsqu'elles présentent des besoins d'accompagnement importants. Il ne s'agit pas seulement de créer des réponses spécialisées, mais bien de garantir à ces personnes une place effective dans la société, comme citoyennes à part entière.

Les échanges menés avec la commune bruxelloise mentionnée plus haut confirment également cette tension. Le secteur associatif y est fortement sollicité, sans disposer des ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes des familles. Les associations spécialisées dans l'autisme restent peu nombreuses et sont très souvent saturées. Sans investissements structurels des pouvoirs publics, les communes ne peuvent donc pas porter seules l'ambition d'un accompagnement plus inclusif et plus adapté.

Des avancées encore insuffisantes face à l'urgence des besoins

À la suite de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme du 2 avril, plusieurs parents ont interpellé leurs élus et élues sur les difficultés persistantes rencontrées par les personnes autistes et leurs familles. Ces inquiétudes ont été relayées le 7 avril devant la commission Santé du Parlement wallon, où le ministre de la Santé et de l'Égalité des chances, Yves Coppieters, a été interrogé sur les suites données aux recommandations adoptées en 2024,

⁵ Extrait de [Plan Autisme - Nos revendications - Ligue des Droits de l'Enfant](#), consulté en juillet 2026

notamment en matière de délais de diagnostic et de capacités d'accueil dans le cadre du plan autisme.

Les éléments présentés à cette occasion confirment une tension importante sur l'offre existante. Les secteurs financés par l'AViQ affichent des taux d'occupation proches de 100 %, tandis que les listes d'attente des centres de référence en autisme concerneraient environ 900 personnes⁶. Entre le premier contact avec un centre et la pose d'un diagnostic, le délai peut aller d'un an à plusieurs années.

À cette saturation s'ajoutent une pénurie de personnel qualifié et une demande en augmentation continue, liée notamment à la hausse des diagnostics de troubles du spectre de l'autisme et à la complexification des situations rencontrées : comorbidités, vieillissement de la population autiste, besoins d'accompagnement plus importants ou plus diversifiés. Le ministre a également pointé des inégalités territoriales, en identifiant les provinces de Namur, de Luxembourg et du Brabant wallon comme insuffisamment couvertes par l'offre actuelle.

Ces constats montrent que les difficultés relayées par les familles ne relèvent pas seulement de situations individuelles. Elles traduisent une saturation structurelle des dispositifs existants, qui limite l'accès au diagnostic, à l'accompagnement et à des solutions adaptées, selon les besoins et le lieu de vie des personnes concernées.

Une initiative portée par Cap48 illustre toutefois que des leviers d'action existent lorsqu'un financement spécifique permet de renforcer les dispositifs en place. Cette initiative part d'un constat clair : les cinq centres de référence pour l'autisme en Fédération Wallonie-Bruxelles sont débordés. Selon les données communiquées, le délai d'attente moyen pour obtenir un bilan est de 18 mois, mais il peut parfois atteindre 34 mois.

Depuis 2022, le soutien financier de Cap48⁷, à hauteur de 575 000 euros par an, a permis l'engagement d'une personne supplémentaire dans chaque centre de référence, ainsi que des renforts ponctuels dans certains hôpitaux. Ces moyens semblent avoir produit des effets positifs, puisque 50 % des diagnostics seraient désormais posés avant l'âge de trois ans.

Pour Esenca, cette initiative montre qu'un renforcement ciblé des moyens peut améliorer concrètement l'accès au diagnostic précoce. Elle met aussi en évidence l'ampleur des besoins encore non rencontrés. Les avancées restent fragiles tant qu'elles reposent sur des financements ponctuels ou complémentaires, et non sur une réponse structurelle à la hauteur des besoins.

⁶ Medi-Sphere, « Autisme en Wallonie : 900 personnes en attente, un plan à construire ». <https://medi-sphere.be/fr/actualites/autisme-en-wallonie-900-personnes-en-attente-un-plan-a-construire.html>, consulté en juillet 2026.

⁷ La DH. « Le soutien de Cap48 a réduit les délais pour les diagnostics en matière d'autisme. » <https://www.dhnet.be/dernieres-depeches/2026/06/16/le-soutien-de-cap-48-a-reduit-les-delaix-pour-les-diagnostics-en-matiere-dautisme-DNWMHYHHXVB3NEIUYBHF5ZMXM4/>, consulté le 20 juillet 2026.

Cela nous amène au constat que quand des moyens sont dégagés, des améliorations sont possibles ; le problème est donc bien structurel et budgétaire, pas seulement organisationnel.

Au-delà des moyens nécessaires, un autre angle critique doit également être pris en compte : celui de l'autoreprésentation des personnes autistes. Le Collectif Autiste de Belgique, qui se présente comme un collectif « pour les autistes, par les autistes », rappelle l'importance de reconnaître l'expertise des personnes directement concernées⁸.

Les constats portés par ce collectif font écho à plusieurs limites relevées dans cette analyse : le manque de reconnaissance de l'autisme adulte, les difficultés d'accès au diagnostic à l'âge adulte, l'insuffisance en matière de formation du personnel, l'invisibilisation des femmes autistes, ainsi que la trop faible prise en compte de l'expertise des personnes concernées dans les politiques publiques.

Conclusion

Au terme de cette analyse, un constat s'impose : malgré une meilleure visibilité de l'autisme dans le débat public, de nombreuses lacunes persistent encore en Belgique. Elles concernent notamment les délais d'accès au diagnostic, l'insuffisance de solutions d'accompagnement adaptées, le manque de places dans les structures existantes, la formation des professionnelles et professionnels, ainsi que la continuité des parcours, en particulier lors du passage à l'âge adulte.

Ces difficultés ne relèvent pas uniquement de situations individuelles. Elles traduisent des failles structurelles dans l'organisation des réponses apportées aux personnes autistes et à leurs familles. Le principe du Handistreaming (la prise en compte du handicap dans toutes les politiques publiques⁹) peine encore à se concrétiser pleinement en matière d'autisme. Cette difficulté révèle une tension persistante entre une logique d'inclusion largement affichée et le manque de moyens nécessaires à sa concrétisation. En matière d'autisme, l'inclusion ne peut se limiter à quelques initiatives locales ou sectorielles : elle doit se penser tout au long de la vie, dans l'enseignement, l'emploi, le logement, l'accueil de jour, les services de répit et l'accompagnement spécialisé. À défaut de ressources humaines, financières et structurelles suffisantes, les ambitions inclusives restent trop souvent des intentions, plutôt que des droits effectifs.

Pour Esenca, il est donc indispensable de passer d'une logique de réponses ponctuelles à une politique structurelle, cohérente et suffisamment financée. Cela suppose notamment de renforcer l'offre en Fédération Wallonie-Bruxelles, de développer des solutions inclusives dès la petite enfance, d'augmenter les moyens humains dans les écoles, les crèches, les lieux

⁸ Collectif Autiste de Belgique, « À propos », disponible sur : <https://collectifautiste.be/a-propos-de/>, consulté le 28 juillet 2026.

⁹ Pour en savoir plus sur le principe du Handistreaming : <https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2022/10/Etude-2022-Handistreaming.pdf>

d'accueil et les services de répit, mais aussi de créer davantage de possibilités de diagnostic et d'accompagnement pour les personnes autistes adultes.

Il est également essentiel de garantir une formation continue et adaptée du personnel, afin que l'accueil, l'accompagnement et les aménagements proposés tiennent réellement compte de la diversité des profils, des besoins et des réalités vécues. Cette évolution ne peut se construire sans les personnes concernées elles-mêmes. Leur expertise doit être reconnue et intégrée à l'élaboration, à l'évaluation et à l'amélioration des politiques publiques, conformément au principe « Rien sur nous, sans nous »¹⁰.

Pour Esenca, c'est à cette condition que l'inclusion des personnes autistes pourra dépasser les intentions générales et se traduire en droits effectifs, en accompagnements accessibles et en réponses adaptées tout au long de la vie.

Quelques ressources intéressantes pour aller plus loin :

- [L'autisme - APEPA amble](#)
- Des femmes des mères (aujourd'hui devenu [Aidants proches](#)),
- Inforautisme, inforautisme.be/index.php/acc2/
- [Accueil | Maison de l'Autisme - Bruxelles](#)
- [Autisme Liège](#),
- [Collectif Autiste – Pour les autistes, par les autistes](#)
- [la maison extraordinaire](#),
- [le Chat Botté](#)
- [Aider à comprendre et mieux vivre avec l'autisme - Participate !](#)

Pour citer cette production

EBOKO, Rose (2026). « Autisme : écouter les personnes concernées, renforcer les réponses publiques », Analyse Éducation permanente, Esenca.

URL : www.Esenca.be

¹⁰ Article 4 paragraphe 3 de la Convention ONU des personnes en situation de handicap, [Nothing About Us Without Us : faire avancer les droits des personnes en situation de handicap](#), consulté en juillet 2026

Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca collabore avec UNIA pour toutes les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et, si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages « Access-i » et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux, dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en facile à lire à et comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les six ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en facile à lire et à comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél. : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE